Tableau n° 25

Les amines aliphatiques et alicycliques

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995 Date de la dernière mise à jour : 29 Mars 2018 ; N° JORT : 40/2018

| Désignation des maladies | Délai de prise en charge | Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies |
|---|-----------------------------|--|
| Dermatites eczématiformes provoquées par les éthanolamines, les amines aliphatiques et les cyclohexylamines, et confirmées par des tests épicutanés ou par la récidive à une nouvelle exposition. | 7 jours | Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques et alicycliques ou de produits en contenant à l'état libre. |
| Rhinite récidivante en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test. | | |
| Asthme ou dyspnée asthmatiforme provoqué par les amines aliphatiques, confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition. | | |